



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau de la formation continue et du**  
**développement des compétences**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**SG/SRH/SDDPRS/2016-470**  
**06/06/2016**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Formation de préparation à l'examen professionnel pour l'accès au corps des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE)

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF/DAAF  
 DDT(M) / DD(CS)PP  
 Administration centrale  
 Etablissements publics d'enseignement agricole  
 Etablissements publics du MAAF

**Résumé :** Dans la perspective de l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement en novembre 2016, le MAAF propose aux candidats une formation à l'épreuve écrite. Cette note de service est distincte de celle de l'ouverture du concours.

## 1- PRÉPARATION À L'ÉPREUVE ÉCRITE :

Le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) propose aux candidats à l'examen professionnel d'IAE **une préparation à l' épreuve écrite** dont l'organisation est confiée à la société Alice G. formation conseil.

Cette préparation s'adresse aux agents du MAAF et de ses établissements publics. Elle est destinée uniquement aux agents qui s'inscriront à cet examen professionnel.

La préparation proposée ne vise pas à traiter du contenu des disciplines au programme de l'examen mais de la méthodologie de l'examen. Les différents domaines techniques afférents aux spécialités choisies par le candidat sont à travailler individuellement par l'agent.

Cette formation comprend deux 2 modules qui peuvent être suivis de manière distincte.

- **Module 1 : méthodologie de l'épreuve écrite (présentiel)**

Il permet de :

- connaître la nature de l'épreuve et comprendre les attentes du jury ;
- acquérir un cadre et une méthode de travail pour l' épreuve écrite,
- acquérir des éléments de connaissance relatifs à la constitution du dossier RAEP (qui seront approfondis lors de la préparation orale organisée au niveau régional)

Cinq sessions sont programmées sur **Paris, Nantes et Lyon** aux dates ci-dessous. Elle seront organisées en fonction du nombre de participants. Il pourra donc être demandé aux inscrits de changer de session.

Les codes EPICEA par lieu et date sont les suivants :

- **164 872 : PARIS : 06-07 septembre 2016**
- **164 874 : PARIS : 08-09 septembre 2016**
- **164 875 : PARIS : 29-30 septembre 2016**
- **164 876 : NANTES : 19-20 septembre 2016**
- **164 877 : LYON : 27-28 septembre 2016**

- **Module 2 : entraînement à distance (code EPICEA : 164 878)**

Il consiste en la réalisation manuscrite de devoirs, par correspondance, avec une correction personnalisée.

Les dates et modalités de transmission des copies seront communiquées aux stagiaires par le prestataire Alice G. Formation Conseil

## 2- MODALITES PRATIQUES :

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de 5 jours par an pour permettre à un agent de suivre des actions de formation dans le cadre de la préparation des examens et concours, sans plafonner le nombre de jours à l'échelle de la carrière.

En cas de besoin, l'agent peut également mobiliser son DIF, en complément de ces 5 jours (voir la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1226 du 8 octobre 2008 relative à la mise en oeuvre de la FPTLV au MAAF).

### - Inscription :

Les fiches d'inscription (annexe 1 et/ou annexe 2) **dûment complétées et visées** par les 3 avis devront être adressées par messagerie **uniquement**, à l'adresse suivante : [formation@alicegformation.fr](mailto:formation@alicegformation.fr), à l'attention Etienne CORNU, **avant le 29 juillet 2016**.

Il est demandé aux agents candidats à la formation de justifier de leur préinscription au concours dès que celle-ci sera réalisée, en transmettant l'accusé de réception à Alice G. formation conseil (copie du mél automatique reçu lors de l'inscription sur le site Télémaque du BCEP)

Tout bulletin d'inscription incomplet ne pourra être pris en compte.

En cas de problème, les agents concernés devront également utiliser uniquement cette adresse mél.

**Au sein des structures du MAAF, les responsables locaux de formation doivent inscrire les agents dans EPICEA selon la procédure habituelle.**

### - Financement :

Les frais pédagogiques de cette formation sont financés sur le budget national de la formation continue du Ministère.

Les frais de déplacement et de séjour engagés par les stagiaires à l'occasion de la formation sont à la charge des structures qui devront leur accorder toute facilité à cet égard.

**Attention** : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Les dates et les modalités d'inscription au concours seront annoncées par note de service du bureau des concours et des examens professionnels.

### 3- PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE ORALE :

Les candidats admissibles à l'épreuve orale s'adresseront à leur **responsable local de formation** pour connaître les offres de formation relatives à la préparation à l'épreuve orale.

Ils peuvent également prendre contact avec :

- la **délégation régionale à la formation continue** dans les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF),
- la **délégation à l'administration centrale à la formation continue**, pour les agents de l'administration centrale.

Ces acteurs peuvent solliciter les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) placées auprès du préfet de Région.

Les sites ci-après permettent d'accéder aux différentes informations :

- le [site Internet](#) de la formation continue du MAAF (stages et coordonnées des délégués à la formation continue du MAAF),
- le [site](#) relatif à l'offre de formation interministérielle (stages des PFRH).

Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
**Demande d'inscription à une action de formation des personnels**

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie :      A      B      C
Code agent SAFO ②:	et /ou      Code agent EPICEA ②:
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL	Autre agent MAAF
	Agent hors MAAF

<b>Code Action :</b>	<b>Action SAFO</b> <b>Action EPICEA</b>		
<b>Titre de l'action :</b>			
<b>Structure organisatrice de l'action :</b>			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

**Motivation de la demande ① (1 seule réponse)**

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines :    Oui    Non    (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

**Vos attentes précises par rapport à cette formation :**

**Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③**

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
**Demande d'inscription à une action de formation des personnels**

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie :      A      B      C
Code agent SAFO ②:	et /ou      Code agent EPICEA ②:
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL	Autre agent MAAF
	Agent hors MAAF

<b>Code Action :</b>	<b>Action SAFO</b> <b>Action EPICEA</b>		
<b>Titre de l'action :</b>			
<b>Structure organisatrice de l'action :</b>			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

**Motivation de la demande ① (1 seule réponse)**

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines :    Oui    Non    (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

**Vos attentes précises par rapport à cette formation :**

**Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③**

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation